



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Rubrique thématique du cycle d'application

2010-2011 – session d'examen

Résumé des débats de la réunion d'application régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

- I. Examen des questions qui se rapportent aux domaines thématiques**
- A. Cadre décennal de programmes sur des modes de consommation et de production durables**

1. L'évolution vers un mode de consommation et de production durables en Amérique latine et dans les Caraïbes implique le défi multiple de répondre aux besoins de base d'une population croissante à taux élevé de pauvreté et de le faire de manière durable et avec la participation du secteur local de production. Cela demande aussi de prendre dûment en considération le fait que beaucoup d'économies de la région sont fortement tributaires des industries extractives et de l'agriculture. Il faut, pour s'acheminer vers un système de consommation et de production durables, repenser les valeurs et les modes de vie, en quoi le riche patrimoine des collectivités autochtones de la région peut fournir d'importantes leçons. Le changement climatique pose de nouveaux défis à cet égard parce qu'il devient nécessaire de passer à des économies moins gourmandes en carbone et parce que cela présente de nouvelles difficultés en ce qui concerne la satisfaction des besoins de base (notamment en aliments et en eau) de la population qu'il touche. À la réunion d'application régionale, la séance consacrée à l'adoption d'un système de consommation et de production durables s'est ouverte par des déclarations de deux

* E/CN.17/2010/1.

** Document établi par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur la base d'informations fournies par les gouvernements, d'apports d'autres organisations internationales et des débats de la réunion d'application régionale qui s'est tenue à La Antigua, au Guatemala, les 26 et 27 novembre 2009. Un rapport sur la réunion et le document de base révisé sont publiés séparément.



membres de la délégation du Guatemala, suivies par un exposé d'un représentant du PNUE sur les liens entre consommation et production durables et « économie verte ».

Progrès et réalisations

2. En réponse à l'engagement international de faire progresser le concept de consommation et de production durables, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont engagé plusieurs actions visant à changer les modes de consommation et de production. Ils l'ont fait à la fois à l'intérieur de leurs frontières nationales et dans le cadre d'une collaboration sous-régionale et régionale. Le Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes a institué en 2003 un Conseil régional d'experts en consommation et production durables dont le mandat comprend la fourniture d'une aide de spécialistes en consommation et production durables au Forum des Ministres et aux gouvernements, la facilitation de l'échange d'information et de leçons d'expérience, l'évaluation des problèmes et des obstacles et la recherche de sources de financement international et de mécanismes de coopération régionale. Dans le droit fil des recommandations faites par le Conseil régional, le Forum a fait du système de consommation et production durables une priorité dans l'initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un développement durable et son plan régional d'action. Sur la base des débats qui se sont déroulés au cours de sa réunion de Cartagena en septembre 2009 ainsi que de réunions antérieures, le Conseil régional a établi pour la réalisation d'une consommation et production durables des domaines prioritaires dans la région. Une proposition régionale pour le programme-cadre de 10 ans sur une consommation et production durables a été préparée, de même qu'un plan régional d'action, sur la base de quatre plans sous-régionaux.

3. D'après une récente évaluation conduite par le PNUE et le Centre de gestion de l'information technologique et industrielle (voir le document de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) intitulé « Consommation et production durables, extraction minière, transport, produits chimiques et gestion des déchets : les résultats, tendances et défis du développement durable en Amérique latine et dans les caraïbes »),¹⁴ sur 20 pays de la région ont mis en place des mécanismes (politiques, programmes, projets ou plans) pour accélérer l'évolution vers un système de consommation et production durables. Certains ont également adopté des dispositions réglementaires ou des procédures d'évaluation sectorielle fondées sur une approche cycle de vie pour l'énergie et les carburants, le sucre, les produits chimiques, la construction, l'énergie électrique, la gestion des déchets et les industries du papier ainsi que dans l'agro-industrie. Certains plans nationaux de développement ont déjà intégré le concept de consommation et production durables.

4. Avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, un certain nombre de centres nationaux de production plus propre ont été établis et peuvent se prévaloir de progrès en termes de consommation d'eau et d'énergie, de génération et d'émissions de déchets.

5. En ce qui concerne les initiatives sous-régionales :

a) En 2007, les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) ont approuvé, en matière de consommation et production durables, une politique

commune de collaboration et de promotion dans laquelle l'accent était mis sur le dialogue et la coopération, sur les pratiques de consommation et de production, sur l'innovation technologique, sur l'inclusion du concept de consommation et production durables dans l'éducation, de type scolaire et autre, sur la mise en place de capacités et l'échange d'informations, sur le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) et la passation viable des marchés.

b) La Communauté andine a fait de la consommation et production durables un axe transversal de son agenda environnemental pour 2006-2010. Un groupe de consommateurs andins a été créé en 2003 pour élaborer une stratégie de consommation et production durables en préconisant des investissements responsables, en établissant des normes d'évaluation par cycle de vie pour certains produits, en mettant en place des capacités et en suscitant une prise de conscience de la situation.

c) La Commission centraméricaine de l'environnement et du développement prépare actuellement une politique régionale de passation viable des marchés publics. La sous-région centraméricaine a en place une politique régionale de production plus propre pour 2005-2010, un comité régional intersectoriel pour une production plus propre et de nombreux projets réussis de production plus propre. Un système électronique d'échange de déchets a été lancé en 2009 en Amérique centrale et dans les Caraïbes. La stratégie régionale agro-environnementale et de santé fait une place au concept de consommation et production durables.

d) Le Traité révisé de Chaguaramas, portant création de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) y compris du marché et économie uniques de la CARICOM (2001), contient des éléments de consommation et production durables, tout comme la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Défis et contraintes

6. Les participants de la réunion d'application régionale sont tombés d'accord pour dire que les modes de consommation dans la région ne sont généralement pas viables, à la fois parce que de larges couches de la population n'ont pas de quoi satisfaire leurs besoins de base et à cause de la surconsommation des couches riches, induite par une culture qui accorde une valeur excessive à des biens matériels dont les entreprises, les médias et la publicité assurent la promotion. Les consommateurs ne sont pas très conscients des effets d'une consommation et d'une production qui ne peuvent pas durer. Tout ceci conduit à la consommation de produits souvent superflus et au fréquent renouvellement de biens, tels que véhicules à moteur et équipement électronique, en contraste avec les graves privations dont souffre la majorité de la population. Cela crée aussi des problèmes d'environnement, notamment en gestion des déchets, et pèse sur les ressources naturelles.

7. En dépit des avancées mentionnées ci-dessus dans l'élaboration de politiques, programmes, plans et autres instruments, on n'en voit pas encore beaucoup d'effets mesurables en termes d'actions concrètes, ce qui peut être attribué en partie au fait que ces initiatives sont récentes.

8. Le changement climatique peut conduire à des difficultés encore plus grandes pour les couches les plus pauvres de la population pour la satisfaction de leurs besoins de base, comme l'eau et la nourriture, et il faudra en tenir dûment compte dans les plans d'adaptation.

9. Une des principales caractéristiques structurelles de la région est la nature hétérogène de sa base industrielle, qui voit de grandes sociétés, souvent transnationales, bénéficier de ressources financières et technologiques comparables à celles de pays développés, ressources dont sont privées de nombreuses PME, pourtant importantes pour l'emploi et le PIB. En dépit d'avancées dans la conduite environnementale des entreprises, le modèle même de leurs activités est souvent incompatible avec les principes de consommation et production durables alors que les PME ont souvent du mal à mettre en œuvre des politiques de régulation et de viabilité environnementales.

Actions à envisager

10. Les domaines prioritaires d'action pour la région proposés par le Conseil régional d'experts en consommation et production durables sont les suivants : politiques et stratégies nationales de consommation et production durables, soutien aux PME, passation viable des marchés publics, modes de vie durables et mise en place d'un réseau de gestion de l'information et du savoir. La proposition régionale pour le cadre décennal de programmes sur des modes de consommation et de production durables, dont on donne un résumé dans le document de la CEPALC mentionné dans le paragraphe 3, propose des mesures à engager concernant chacune de ces priorités, comme on l'indique ci-dessous.

Tableau
Domaines prioritaires pour une consommation et production durables en Amérique latine et dans les Caraïbes

<i>Priorité</i>	<i>Politique à mener</i>
Politiques et stratégies nationales de consommation et production durables	Intégrer le concept de consommation et production durables dans les stratégies nationales de développement (y compris politiques de développement, dispositions réglementaires et programmes); renforcer l'information, l'éducation et la formation en consommation et production durables pour la population en général; chiffrer les coûts et avantages de la mise en œuvre du concept de consommation et production durables dans la région et aux niveaux national et sous national; promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la notion de responsabilité élargie des producteurs et une analyse permanente des entreprises du secteur industriel à niveaux élevés de consommation et de production et à impacts environnementaux et sociaux significatifs.
Soutenir les PME	Accorder la priorité, au niveau sous-régional, aux secteurs qui assurent des services environnementaux ou qui protègent les écosystèmes; créer ou renforcer des mécanismes et instruments économiques qui favorisent la durabilité des secteurs de production; définir des indicateurs de consommation et production durables dans le cadre de l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un développement durable.
Passation durable des marchés publics	Établir une haute direction politique pour une passation durable des marchés publics et y engager des organisations pilotes, adopter une stratégie à long terme pratique de passation durable des marchés et identifier les biens et services prioritaires pour commencer les programmes de passation durable des marchés sur la base de critères environnementaux et sociaux convenus au niveau national; assurer l'inclusion et la durabilité des PME dans ces programmes par la mise en place de politiques et d'instruments appropriés; créer un mécanisme à parties prenantes multiples pour assurer la bonne marche et l'évaluation des programmes de passation durable des marchés.
Des modes de vie durables	Appliquer des politiques nouvelles ou aménagées pour assurer la fourniture de biens et services durables à des coûts abordables pour le public; intégrer des notions de consommation durable dans les programmes d'éducation, de type scolaire et autre; réaliser des études et évaluations comportementales afin de comprendre ce qui détermine la physionomie de la consommation dans la région.
Mise en place d'un réseau de gestion de l'information et du savoir	Renforcer le réseau d'information sur le concept de consommation et production durables (voir www.redpys.net) comme instrument de référence pour diffuser et partager l'information, pour établir un lien entre différentes parties prenantes et pour développer des capacités de consommation et production durables.

Source : « Recommandations au Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes par la cinquième réunion d'experts en consommation et production durables », approuvées à Cartagena, Colombie, en septembre 2009.

11. Les participants de la réunion d'application régionale ont souligné la nécessité de recouvrer les valeurs et modes de vie traditionnels. On a dit qu'il était essentiel, pour réaliser un système de consommation et production durables, d'introduire des changements dans les médias et la publicité. On a parlé de l'expérience européenne en matière de réglementation de la publicité dans les émissions pour enfants. Les participants se sont également accordés à reconnaître qu'il faut que l'État affermissse son rôle, notamment par son pouvoir réglementaire, par son pouvoir de passation viable de marchés et par l'éducation. Il faut aussi, pour promouvoir une consommation et production durables, renforcer les mécanismes de participation pour parties prenantes multiples. Les participants de la réunion ont jugé positifs les contacts avec les comités consultatifs et autres instruments.

12. Les domaines dans lesquels il était souhaitable de promouvoir le concept de consommation et production durables étaient l'innovation, l'approche cycle de vie et par la chaîne de l'offre des politiques de production et d'utilisation des terres, les évaluations stratégiques de l'environnement, l'incorporation de la consommation et production durables dans les plans nationaux de développement, la passation volontaire d'accords avec le secteur privé, l'efficacité et la renouvelabilité de l'énergie, la promotion de pratiques de construction respectueuses de l'environnement, la nécessité de vérifier l'étiquetage et de définir des critères d'étiquetage dans l'intérêt bien compris de la région, la mise en place d'instruments pour rendre relativement plus profitables des activités appelées à durer, l'expansion des marchés de produits durables et les efforts à faire pour qu'une part équitable du bénéfice de l'exploitation des ressources et du savoir traditionnel aille aux collectivités locales et aux autochtones.

B. Extraction minière

13. Dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'industrie minière est un important moteur d'activité économique et entre pour une part significative dans le PIB et les exportations.

14. Les réalités sont très différentes selon qu'il s'agit de petite ou de grande extraction minière. La petite extraction se fait dans des conditions d'environnement, de sécurité ou de travail précaires et avec des techniques inadéquates. L'amalgamation du mercure, pratique courante dans la petite extraction de l'or, crée un danger pour la santé et l'environnement. La dégradation des terres due à la nature migratoire de cette activité crée aussi un problème. La grande extraction minière a été source d'appréciables recettes fiscales pour les gouvernements et, dans certains pays (et par rapport à d'autres secteurs), elle a relevé les normes de responsabilité environnementale et sociale. Toutefois, la nature et la portée des opérations, jointes à l'utilisation intensive des ressources (en particulier de l'eau), dans un contexte de cadres législatifs et réglementaires souvent faible, donnent généralement lieu à des pratiques extractives peu faites pour durer. L'augmentation de l'intensité et de la portée géographique de l'activité minière due à celle des prix des métaux a aggravé les problèmes environnementaux et sociaux associés à cette industrie. Ceci a conduit la société civile ainsi que les gouvernementaux nationaux et locaux à mettre en question le bénéfice net de l'extraction minière compte tenu de ces problèmes environnementaux et sociaux. La fermeture de mines et les dégâts causés à l'environnement sont d'importantes questions qui attendent des solutions.

15. Une question qui préoccupe est de savoir dans quelle mesure une part équitable des bénéfices générés par l'extraction minière va aux collectivités locales et aux économie nationales en raison de la taxe et des redevances qui lui sont applicables et le fait que les gouvernements n'ont pas su mettre les ressources tirées de l'extraction minière au service du développement d'autres industries non extractives à plus forte valeur ajoutée.

16. La séance de la réunion d'application régionale sur l'extraction minière s'est ouverte par un exposé du Ministre Adjoint de la gestion de l'environnement du Ministère de l'environnement du Pérou.

Progrès et réalisations

17. De nombreux pays ont mis en place des régimes régulateurs et contractuels qui assurent à la fois une plus stricte observation des normes d'exploitation minière (notamment par une évaluation de l'impact environnemental) et de plus fortes recettes pour l'État. La question des fermetures de mines est à l'ordre du jour d'un grand nombre de pays et des solutions novatrices sont étudiées. Plusieurs pays préparent des mesures pour parer au problème de dégradation de l'environnement par les activités minières et de régénération des sites contaminés. Ces dernières années, les gouvernements ont institué ou majoré les redevances, taxes et autres contributions ou investi directement dans l'extraction minière, par l'intermédiaire des entreprises d'État ou d'économie mixte, s'assurant ainsi une plus grande part des bénéfices.

18. L'industrie minière à grande échelle passe pour avoir initié l'adoption de pratiques environnementales en avance sur les réglementations nationales. Les grandes entreprises minières font paraître régulièrement des rapports qui traitent de durabilité et de responsabilité sociale, généralement conformément aux principes directeurs internationaux indiqués dans le supplément Secteur extraction minière et métaux de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. Les entreprises ont aussi fait des progrès dans l'utilisation de l'eau et continuent à améliorer leurs relations avec les collectivités touchées par leurs activités.

Défis et contraintes

19. Malgré les avancées réalisées dans l'établissement de cadres réglementaires, il reste beaucoup à faire pour que l'extraction minière contribue substantiellement au développement local et national à long terme. Il ressort de l'expérience récente de plusieurs pays de la région que, même quand des instruments fiscaux sont en place, l'existence de contraintes, comme la faiblesse des capacités de gestion publique au niveau local, fait qu'il est difficile de bien investir le produit de l'extraction minière. Il manque encore à beaucoup de pays les cadres de politique coordonnée nécessaires pour former la base d'une extraction minière durable conforme à leurs grandes priorités thématiques. En outre, les gouvernements et les administrations locales se trouvent souvent maigrement équipés pour négocier avec de puissantes entreprises et pour faire appliquer les lois sur des questions à propos desquelles les intérêts publics et privés divergent. Les avantages sociaux de l'extraction minière, en particulier de celle que pratiquent les sociétés étrangères, sont perçus comme insignifiants comparés aux profits du secteur privé.

20. La petite extraction minière dans la région comporte une forte dose d'activités informelles et illégales, informalité et illégalité qui ne sont pas nécessairement la

conséquence d'un manque de ressources. C'est plutôt que ces activités se pratiquent souvent sous le contrôle de puissants propriétaires terriens et peuvent impliquer des dizaines de milliers de travailleurs. Des cas de régimes quasi-esclavagistes sont connus des autorités. Le fait que ces travailleurs manquent d'alternatives économiques est l'un des facteurs de survie de ces entreprises. Des activités sont entreprises dans des zones environnementalement sensibles, y compris dans des zones qui ont été officiellement reconnues comme zones nationales protégées. Même quand il s'agit d'activités minières déclarées, les participants de la réunion d'application régionale ont signalé des cas de sociétés qui violent des engagements convenus avec le gouvernement du pays et autres parties prenantes comme conditions mises à l'extraction des ressources.

21. Malgré les avancées réalisées dans la législation relative à la fermeture des mines, il arrive souvent que les dispositions correspondantes n'aient pas été appliquées par manque de ressources ou par manque de clarté dans les obligations concrètes des entreprises. Les dégâts causés à l'environnement, liés aux risques consécutifs à la fermeture d'une mine, posent un gros problème aux gouvernements de la région, lesquels ne doivent pas seulement entreprendre la souvent coûteuse gestion de ces risques, mais aussi assumer le coût d'éventuels effets ultérieurs, lequel peut être très élevé. La contamination de la région par le mercure peut encore être forte, surtout dans le bassin de l'Amazone. Bien qu'il existe des solutions techniques et que certains pays les aient adoptées, l'ignorance où l'on est de ces techniques ou leur impossibilité d'accès, sans parler de leur coût élevé, ont nui à l'élimination de l'emploi du mercure.

22. L'accès à l'eau a été une source majeure de conflit dans l'exploitation des mines. Bien que la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants protège les droits reconnus aux peuples autochtones de participer aux décisions sur des projets envisagés pour leur région, l'histoire et la position asymétrique de ces populations par rapport aux grandes compagnies les ont empêchées de jouir pleinement de ces droits. En ce qui concerne l'eau et autres questions, les lieux choisis pour la participation des parties prenantes et la gestion des conflits sont inadéquats et vont souvent même jusqu'à exacerber les conflits au lieu de les prévenir ou de les gérer convenablement.

23. Beaucoup de sociétés minières investissent dans des initiatives bénévoles pour promouvoir le développement des pays et collectivités dans lesquels elles opèrent. Il n'empêche qu'il est préoccupant de se dire que ces actions, servies par une intense publicité, peuvent avoir pour but de gagner la faveur de la collectivité et de réduire ainsi l'opposition à leurs activités de base, qui causent d'importants dégâts à l'environnement et mettent à mal les ressources, effets dont ne prennent pas pleinement conscience les collectivités qui bénéficient de ces initiatives bénévoles. Les participants de la réunion d'application régionale ont demandé une évaluation indépendante des initiatives bénévoles et des politiques de viabilité des entreprises.

24. Le changement climatique pose de nouveaux défis à l'activité minière en termes d'adaptation et d'atténuation. L'adaptation fait beaucoup pour la disponibilité à long terme de l'eau et l'atténuation se rapporte à la contribution nette des gaz à effet de serre émis par les opérations minières à forte consommation d'énergie.

Actions à envisager

25. La gestion des ressources générées par l'activité minière implique nécessairement de renforcer les moyens d'action des pouvoirs publics aux niveaux national, sous-national et municipal. En outre, pendant la réunion d'application régionale, les participants ont évoqué la nécessité de définir une position régionale sur l'activité minière qui établirait des normes pour les sociétés qui investissent et exigerait d'elles un véritable attachement au développement local à la place de contributions marginales à des actions sociales dans leurs domaines d'activité.

26. Les participants sont convenus aussi de la nécessité de progresser vers la mise en place de politiques de gestion environnementale intégrées et éco-efficaces dans l'ensemble du processus de production. L'examen de l'activité minière et des métaux par le panel international pour la gestion durable des ressources et le projet de mise en place d'une initiative mondiale d'extraction minière durable, sous la direction du PNUE, pourraient contribuer à faire gagner de la durabilité à l'activité minière en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les initiatives promues par les gouvernements (y compris les gouvernements des pays d'accueil des gros investisseurs), les organisations intergouvernementales et les entreprises qui préconisent la réduction de l'empreinte humaine sur l'environnement, l'innovation en gestion des déchets, la gestion des risques courus par les écosystèmes et la régénération des mines fermées et autres questions peuvent avoir un impact positif sur les chances de durabilité de l'activité minière dans la région.

27. Les participants ont dit la nécessité de réaliser des évaluations stratégiques de l'environnement et un zonage plus fort et autres types de politique agraire, y compris l'établissement de zones interdites à l'activité minière parce que celle-ci pourrait détruire d'importants, ou potentiellement importants, actifs et services environnementaux et les moyens d'existence qu'ils représentent.

28. On a également dit, à la réunion d'application régionale, qu'il est important de faire participer de multiples parties prenantes à la prise des décisions et à la résolution des différends. L'élaboration et l'adoption des normes ISO 26 000, qui doivent prochainement entrer en vigueur, pourraient contribuer à donner plus d'efficacité aux efforts de responsabilisation sociale des entreprises. Malgré la complexité des relations secteur public-secteur privé dans l'industrie minière, les gouvernements devraient rechercher l'occasion de collaborer et de coopérer avec le secteur privé.

29. Le document de la CEPALC (voir le par.3 ci-dessus) mentionne aussi d'autres types de politiques et de mesures mises en œuvre concernant la transparence dans le traitement de l'information sur les paiements générés par l'industrie minière, les dispositions réglementaires (lois, règlements, principes directeurs) à l'intention de la petite extraction minière pour rendre possibles des pratiques juridiques viables et socialement responsables et favoriser, par effet de ruissellement, les économies locales, et des politiques pour parer aux dégâts causés à l'environnement par l'activité minière et pour régénérer les sites contaminés. Ces politiques et ces mesures pourront servir de référence aux autres pays, y compris le programme du PNUE Sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local.

30. En ce concerne l'emploi du mercure dans l'extraction minière, les pays devront encourager l'emploi d'autres substances et mettre en place à cette fin des mécanismes de financement solides et stables. Les négociations internationales sur

l'application d'un régime contraignant concernant l'emploi du mercure, qui doivent s'ouvrir à Stockholm en juin 2010, seront déterminantes à cet égard. Les pays de la région auraient tout à gagner à adopter une position régionale coordonnée.

31. Pour ce qui est du changement climatique, les mesures de base à prendre consistent notamment à mesurer systématiquement l'impact du carbone, à réaliser des gains d'efficacité énergétique et à trouver des sources alternatives aux combustibles fossiles.

C. Le transport

32. Le transport est une industrie complexe. Cela comprend le transport de voyageurs et de marchandises par eau, par air et par terre (routes et voies ferrées) – et des combinaisons de ces modes – aux niveaux international, régional, national (interurbain et rural-urbain) et urbain. Il joue un rôle clé dans le développement économique et social des pays. Il faut des services et une infrastructure de transports efficaces pour pouvoir accéder à des biens et services de base comme l'éducation et les soins de santé et ces services sont déterminants pour la compétitivité du commerce qui, à son tour, a des incidences sur les résultats de l'économie. Dans les zones urbaines, malgré quelques progrès, beaucoup de villes de la région n'ont pas encore de systèmes publics de transport urbain efficaces, sûrs, fiables ou accessibles. De gros problèmes de durabilité se posent quant à l'expansion de l'infrastructure dans et entre les pays. Le transport, dans la région, est fortement à base de carburants fossiles et génère de ce fait d'importants volumes d'émissions de CO₂ et de particules et c'est l'un des principaux facteurs d'augmentation de la demande d'énergie. D'une manière générale, les politiques de transport et les programmes de développement de l'infrastructure ne tiennent pas pleinement compte de leurs implications environnementales et sociales.

33. La séance de la réunion d'application régionale consacrée au transport s'est ouverte par un exposé d'un des membres de la délégation du Guatemala.

Progrès et réalisations

34. Certaines des plus grandes villes d'Amérique latine et des Caraïbes ont réalisé, dans le secteur du transport public, des réformes qui mettent l'accent sur l'intermodalité et l'efficacité et l'amélioration des services voyageurs. Certaines villes ont institué des formules pour encourager l'emploi de véhicules non motorisés et financé l'aménagement de voies réservées aux cyclistes. En dehors des zones urbaines, quelques pays, comme la Colombie, avec sa politique nationale de logistique, ont progressé dans l'intégration de leurs politiques de logistique et d'infrastructure.

35. En ce qui concerne les carburants et les émissions de gaz par les véhicules, l'emploi d'essence à plomb a été éliminé (voir la section D ci-dessous). La région a été à l'avant-garde dans l'emploi de carburants autres que le pétrole. Pendant la réunion d'application régionale, les participants ont indiqué, d'une part, que l'éthanol tiré de la canne à sucre – en quoi le Brésil possède plusieurs décennies d'expertise – fait appel à une technologie régionale qui peut être mise en œuvre localement dans de nombreux pays, générant des emplois et apportant une contribution aux économies locales sans nuire à l'offre alimentaire. On a mis l'accent sur le potentiel de coopération Sud-Sud à cet égard. Les participants ont

néanmoins fait état des différences qui existent dans les types de biocarburants utilisés et dans les capacités locales des pays à faire comme ceux qui ont réussi à trouver de nouveaux biocarburants. La région a tiré un bénéfice appréciable du partage de l'information – et de l'expérience – rendu possible grâce à des initiatives de portée mondiale comme le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, établi dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable tenu en 2002, afin d'aider les pays en développement à réduire la pollution de l'air par les véhicules grâce à des améliorations dans les carburants et les véhicules.

36. Il y a eu des améliorations dans la sécurité du transport routier, améliorations parfois dues à des partenariats public-privé et à la participation de multiples parties prenantes.

Défis et contraintes

37. Bien que l'on reconnaisse généralement qu'il faut favoriser des modes de transport plus efficaces et plus propres en ce qui concerne le transport des voyageurs et des marchandises, des politiques contradictoires sont toujours en place. Les gains de viabilité du transport dans la région ont souffert de structures décisionnelles et institutionnelles conçues et établies avant l'introduction du concept de développement durable – y compris du Principe 4 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, qui demande que la protection de l'environnement soit faite partie intégrante du processus de développement – et avant que le changement climatique vienne s'inscrire comme préoccupation incontournable sur l'agenda de la communauté mondiale. Souvent, les politiques de transport ne tiennent pas compte des dimensions environnementales et sociales de la question; de plus, les politiques relatives à différents modes de transport sont souvent séparées et sans coordination et les entités administratives sont mal intégrées et interconnectées. L'adoption de modes de transport plus viables exige une forte coordination intra-gouvernementale et une aide de l'État pour surmonter les obstacles à l'entrée de technologies, méthodes, modèles de gestion et de professionnels d'un type nouveau.

38. Un défi à relever en ce qui concerne la qualité des carburants tient à la nécessité de réduire leur teneur en soufre. On notera à cet égard la décision, adoptée lors de la seizième réunion du Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, de travailler avec les organisations régionales à la réduction de la teneur des carburants en soufre.

39. Bien que les émissions de CO₂ de la région ne représentent qu'une petite fraction de celles des pays développés, le niveau d'émissions associé au transport terrestre est élevé par rapport aux niveaux de revenus à cause, principalement, du nombre relativement élevé de véhicules par personne. Des augmentations ont été enregistrées, non seulement dans le nombre global de véhicules dans la région, mais aussi dans le nombre de véhicules par personne. Ceci tient aux carences du transport public urbain qui font de la voiture particulière l'option que choisissent les familles quand elles en ont les moyens et à un modèle d'expansion urbaine copié sur le modèle nord-américain d'aménagement de nouvelles banlieues reliées aux centres urbains par des grandes routes. Les émissions de gaz par les véhicules sont dues aussi à l'âge relativement élevé d'un parc de véhicules insuffisamment entretenus et qui ne sont pas soumis à un contrôle technique d'émissions. Si les tendances actuelles se maintiennent, les émissions de gaz par le transport routier en Amérique

latine et dans les Caraïbes vont sensiblement augmenter au cours des décennies à venir. La pratique qui consiste à importer de l'étranger des véhicules d'occasion contribue aux problèmes de pollution et de sécurité.

Actions à envisager

40. Les instruments de l'économie, comme les taxes sur les combustibles fossiles, peuvent avoir un effet sur le choix du mode de transport. Mais, pour que ceci donne des résultats, il faut que les voyageurs puissent choisir. C'est pourquoi il faut que la région investisse dans la sécurité, la sûreté et la fiabilité du transport public urbain, dans la mise en place d'infrastructures pour modes alternatifs de transport non motorisé et dans l'intégration de la politique de transport aux politiques de développement et d'aménagement de l'espace urbain en vue de la mise en place de modèles plus viables. L'efficacité, la qualité et la viabilité du transport public urbain exigent la promotion active de la comodalité et des investissements dans une infrastructure faite pour les besoins d'un mode de transport non motorisé, comme la marche et le cyclisme.

41. On peut progresser dans la lutte contre la pollution provoquée par les véhicules en instituant des normes et des procédures de révision technique obligatoires pour les véhicules, en réglementant l'importation de véhicules d'occasion et en établissant des normes et des contrôles pour les carburants ainsi qu'en employant des carburants alternatifs. Inciter les fabricants de voitures à adopter une approche cycle de vie est aussi un facteur essentiel de viabilité du transport dans la région et appelle une coopération internationale vu le lieu géographique d'implantation de l'industrie automobile et le fait que la plupart des pays sont principalement importateurs.

42. Surtout, il faut que la région fasse des progrès dans l'intégration des politiques d'infrastructure, de transport et de logistique et, dans le même temps, dans la prise en compte des variables environnementales et sociales pertinentes et dans leur mise en consonance avec d'autres domaines d'action gouvernementale comme l'énergie. Ceci demandera des changements institutionnels considérables ainsi que la mise en place de mécanismes et d'instruments de coordination pour aider le secteur public et le secteur privé à rompre avec le modèle établi.

D. Produits chimiques

43. La production et l'emploi de produits chimiques comportent d'appréciables avantages économiques et sociaux. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ils sont particulièrement importants en agriculture comme insecticides et comme engrais. Ils jouent aussi un rôle clé dans la production de produits pharmaceutiques, dans la production alimentaire, dans la production de produits de nettoyage et d'hygiène, dans le traitement de l'eau, dans la construction et dans un grand nombre d'opérations industrielles. Dans certains pays, l'industrie chimique joue un grand rôle dans l'économie. Faute de gestion et de contrôle appropriés de ces substances, toutefois, l'eau, l'air et les sols risquent d'être contaminés par des produits toxiques, entraînant des coûts sociaux et économiques élevés, surtout pour les catégories de population vulnérables que sont, par exemple, les pauvres, les enfants, les personnes âgées et les ouvriers constamment exposés à une pollution chimique.

44. La séance de la réunion d'application régionale consacrée aux produits chimiques s'est ouverte par un exposé du représentant de la Jamaïque, pays qui exerce la présidence du Comité régional de coordination de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Progrès et réalisations

45. Des efforts considérables ont été faits pour interdire ou contenir l'utilisation de certains produits chimiques, en particulier des pesticides. L'emploi de l'Aldrin et du diestien est maintenant interdit et presque tous les pays ont interdit l'emploi du lindane dans l'agriculture, encore que certains pays en autorisent toujours l'emploi comme médicament. Le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT) est encore utilisé dans certains pays, dans le respect des normes internationales applicables, comme composante des mesures de santé publique pour lutter contre les maladies portées par des vecteurs. Les premières mesures de lutte contre la contamination par le mercure ont été prises avec l'établissement d'inventaires d'émissions de mercure et le passage à des produits de remplacement, en particulier dans le domaine des soins de santé. L'utilisation de l'essence à plomb a été éliminée et les pays de la région ont réussi à réduire, en vertu du Protocole de Montréal, l'emploi de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Forte de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, une action coordonnée des gouvernements a permis de démanteler le système des expéditions transfrontières illégales de déchets dangereux vers la région.

46. Les taux élevés de ratification des instruments internationaux et la participation aux initiatives internationales montrent que l'on reconnaît l'importance d'une gestion des produits chimiques. La plupart des pays de la région ont ratifié la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. La gestion rationnelle des produits chimiques a été résolument inscrite à l'ordre du jour de la région avec une déclaration adoptée par les ministres de la santé et de l'environnement des Amériques à Mar del Plata, Argentine, le 17 juin 2005. Cet engagement a été renforcé par une active participation à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et aux sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Le fonds d'affectation spéciale du Programme Quick Start a été utilisé pour financer des projets dans 23 pays de la région.

47. Les registres des émissions et des transferts de polluants sont un des instruments générateurs de données régulières et intégrées sur les produits chimiques. Diverses organisations nationales et régionales ont mis au point des systèmes pour recueillir et diffuser des données sur les émissions et les transferts de produits chimiques toxiques provenant d'établissements industriels. Les accords de commerce ont fait beaucoup pour l'emploi de ces registres dans la région.

48. Dans le domaine du transport de produits dangereux, les pays de la région ont avancé dans la mise en œuvre du système général harmonisé de classification et d'étiquetage.

Défis et contraintes

49. Un certain nombre de questions importantes attendent une réponse. Certains pesticides ont été interdits, mais il faut que les pays continuent à faire appliquer cette interdiction, à gérer les stocks de pesticides hors d'usage et à réglementer et contrôler la présence de résidus de pesticides dans les produits alimentaires. Certaines parties de la région où des substances toxiques persistantes ont été produites dans le passé accusent un seuil critique de contamination dont les implications pour la santé des êtres humains ne sont pas encore très claires. En ce qui concerne les métaux lourds (voir les par.14 et 30 ci-dessus), l'emploi du mercure pour extraire de l'or continue à poser un problème. Le mercure est à l'origine d'autres problèmes, comme son emploi dans certains produits (comme les produits utilisés dans les hôpitaux) et dans l'industrie, le stockage et la gestion de ses déchets et la gestion des sites contaminés ainsi que les graves effets qu'il a sur la santé des travailleurs. L'essence à plomb ayant été éliminée, il reste aux pays à s'attaquer aux sources d'empoisonnement par le plomb, comme à sa présence dans la peinture. La gestion des déchets dangereux et les niveaux de préparation aux accidents laissent généralement à désirer.

50. On sait que des mouvements transfrontières illégaux de déchets dangereux ont lieu, associés parfois à d'autres activités criminelles. Les taux de la notification que prévoit la Convention de Bâle sont faibles; seul un pays de la région a ratifié le Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommage résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux et peu de pays ont ratifié l'amendement à la Convention de Bâle. En ce qui concerne la Convention de Stockholm, relativement peu de pays ont établi des plans nationaux de mise en œuvre et les taux de notification sont bas; on envisage d'inclure dans la Convention de Stockholm l'endosulfan, utilisé dans les plantations de café de la région, ce qui exigera l'application de nouvelles mesures par les pouvoirs publics. L'application de la Convention de Rotterdam répond des problèmes de capacité administrative.

51. En dépit d'avancées dans les registres des émissions et des transferts de polluants, rares sont encore les pays à posséder des systèmes exhaustifs d'entrée rigoureuse et systématique de données capables de fournir et de partager l'information. On sait encore peu de choses sur ce qui touche à ces registres, outre que les ressources techniques disponibles (y compris la formation aux niveaux national et international), les ressources financières et l'infrastructure de collecte des données sont insuffisantes, et que les cadres juridiques pertinents demeurent fragmentés dans divers pays.

52. L'application du système général harmonisé de classification et d'étiquetage pour des domaines autres que celui du transport en est à ses débuts et elle est inégale. Lors de la réunion d'application régionale, les participants se sont dits préoccupés par le fait qu'une inégale application d'un système globalement harmonisé pourrait avoir pour effet de fausser le commerce.

53. D'une manière générale, les taux élevés de ratification des instruments internationaux et les efforts déployés pour établir des objectifs de politique nationale ont connu de grosses difficultés de mise en œuvre. Bien que ces difficultés soient propres à chaque question abordée et malgré l'existence de grandes disparités entre sous-régions et pays, on peut les grouper dans les grandes catégories ci-après :

a) Manque d'information : il existe, sur les contaminants, peu d'inventaires et de registres tenus de manière satisfaisante et systématique. De plus, peu d'études récentes de grande portée ont été faites sur les effets des contaminants chimiques sur la santé et l'environnement. Le manque d'information sur l'emploi et l'évacuation des contaminants chimiques fait qu'il est difficile de bien faire prendre conscience de ce que coûtent la contamination et l'inaction et empêche la question de la gestion des produits chimiques de faire partie des priorités dans l'ordre du jour des gouvernements de la région. Même quand la question reçoit la priorité qu'elle mérite, le manque d'information fait obstacle à une bonne gestion de ces produits et à la mise en place d'un système adéquat de prévention des accidents et d'intervention quand ils se produisent. Il faut que le public puisse avoir accès à l'information, à l'éducation et aux programmes de sensibilisation pour que la société civile puisse participer aux efforts déployés pour gérer ces produits.

b) Mauvaise infrastructure : Dans presque tous les pays de la région, l'infrastructure en place pour l'évacuation des déchets dangereux est précaire, outre qu'il y a peu de laboratoires équipés pour en assurer le contrôle et que manquent les moyens techniques de créer des produits de rechange accessibles adaptés aux besoins locaux.

c) Manque de personnel compétent dûment formé : Il s'agit là d'un important goulet d'étranglement pour toute la région. On en manque dans le secteur public, dans la douane, par exemple, ainsi que dans le secteur privé, où le problème touche surtout les PME. En ce qui concerne la négociation et la mise en œuvre des conventions internationales, il arrive souvent qu'une seule personne ait à s'occuper de plusieurs conventions, ce qui limite la capacité de négociation du pays et le rend moins apte à assurer la coordination nécessaire entre les instances gouvernementales chargées de leur mise en œuvre.

d) Ressources financières : Elles sont rares, surtout suite à la crise financière mondiale.

e) Intégration insuffisante et importance secondaire donnée à la question dans les agendas des pouvoirs publics : généralement, la gestion des produits chimiques n'est pas une priorité dans les pays de la région. L'intégration de saines politiques de gestion des produits chimiques ne se raccorde pas bien avec d'autres domaines d'action des pouvoirs publics comme la santé, l'agriculture et l'emploi. Même dans une politique de l'environnement, les contaminants chimiques n'ont été qu'une source secondaire de préoccupation, éclipsés par des problèmes de portée mondiale comme le changement climatique et le danger que court la biodiversité. Les mesures adoptées pour atténuer les effets du changement climatique ont suscité des problèmes de gestion des produits chimiques. Pendant la réunion d'application régionale, référence a été faite à une initiative de la Banque mondiale tendant à encourager le remplacement des ampoules à incandescence par un éclairage fluorescent, en dépit du fait que ce dernier contient du mercure et que les pays sont mal équipés pour s'en débarrasser. Que la question des produits chimiques ne soit que secondaire dans l'ordre du jour des gouvernements apparaît dans la rareté des ressources financières qui lui sont consacrées tant sur le plan national que sur le plan international et dans le fait que les institutions qui travaillent sur cette question manquent de ressources et de personnel pour bien s'acquitter de leur mandat. Le PNUE a soutenu les efforts déployés pour mieux recentrer ce problème, ce qui a été aussi une condition exigée par les bailleurs de fonds.

54. En ce qui concerne le comportement des entreprises, les participants de la réunion ont dit que, bien qu'elles mettent en avant les principes de gestion avisée des produits et de responsabilité élargie des producteurs pour des pays qui sont principalement importateurs, l'action des producteurs à cet égard est maigre. En outre, la politique suivie par les pays exportateurs ne garantit pas que le concept du cycle fin de vie soit appliqué dans le pays importateur. On a mentionné en particulier la directive REACH de la Communauté européenne concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Actions à envisager

55. Il faut, pour progresser dans la gestion des produits chimiques, aborder chacun de ces problèmes. Les priorités régionales à cet égard et les domaines ouverts à une action des gouvernements, y compris un plan régional de mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, seront examinés lors de la deuxième réunion de la région Amérique latine et Caraïbes sur l'approche stratégique prévue pour mars 2010. Dans un document d'information présenté au nom du Comité régional de coordination de l'approche stratégique, le centre régional de coordination propose les sujets ci-après pour examen et débat par les pays lors de la deuxième réunion régionale : engagement plus poussé des organes sous-régionaux d'intégration (CARICOM, Communauté andine et MERCOSUR) dans l'élaboration et la mise en application de programmes sur une saine gestion des produits chimiques, plus forte intégration d'une gestion saine des produits chimiques dans des plans et programmes nationaux de développement durable, augmentation de la base de bailleurs de fonds, notamment au niveau régional, plus grande intervention des institutions pertinentes de développement régional, dont l'Organisation panaméricaine de la santé, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la CEPALC, dans l'application de l'Approche stratégique aux niveaux national, régional et sous-régional, et en particulier dans les activités de renforcement des capacités, et élaboration de plans nationaux d'application de l'Approche stratégique. Les pays devront aussi évaluer les incidences des nouvelles questions définies dans le cadre de l'Approche stratégique à l'intention des pouvoirs publics : nanotechnologie et fabrication de nanomatériaux, présence de substances chimiques dans les produits, déchets électroniques et teneur de plomb dans la peinture.

56. Coopération technique et financement de la gestion des produits chimiques sont essentiels. Le programme Quick Start est limité dans le temps et concerne uniquement les activités initiales de renforcement des capacités. De nouvelles sources de financement sont à mettre en place afin de dépasser le stade initial de mise en œuvre de l'approche stratégique. La base de bailleurs de fonds a besoin d'être élargie, y compris par la participation des banques nationales et régionales de développement, la coopération Nord-Sud et Sud-Sud doit être renforcée, il faut encourager et soutenir la coopération régionale et il faudra assurer des financements aux centres régionaux pour la mise en œuvre des conventions de Stockholm et de Bâle. Plusieurs participants ont dit soutenir l'ouverture d'un guichet produits chimiques dans le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le cadre des négociations sur la cinquième reconstitution des ressources du fonds d'affectation spéciale du FEM.

57. Il faut que les pays de la région soient prêts pour des négociations qui doivent avoir lieu dans le cadre des réunions spéciales simultanées des conférences des

parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm prévues pour février 2010 à Bali, en Indonésie, et pour les négociations relatives à un accord contraignant sur le mercure. Dans les deux cas, un financement adéquat, conçu sur le principe de responsabilités communes, mais différenciées, sera essentiel pour l'application des accords. Les participants de la réunion d'application régionale ont demandé une aide pour préparer ces négociations et y prendre part.

58. Tout en demandant une plus grande participation des parties prenantes à la gestion des produits chimiques, les participants de la réunion d'application régionale ont dit qu'il fallait prendre garde à ne pas trop laisser de responsabilités aux mains des grandes sociétés industrielles et ils ont demandé un renforcement de la présence des États et de leurs réglementations. Il faut aider les PME à mettre en œuvre des stratégies adéquates de gestion des produits chimiques.

59. Enfin, les participants ont soulevé la question d'une rémunération adéquate du savoir traditionnel et de l'utilisation de la biodiversité dans la conception des produits chimiques et, en particulier, de la nécessité de parvenir à un accord juste et équitable sur le partage des bénéfices conformément à la Convention sur la diversité biologique.

E. Gestion des déchets

60. Il y a bien eu quelques avancées avec le temps, mais la gestion des déchets demeure l'un des plus grands problèmes d'environnement, de santé et de société en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans de nombreux endroits, il existe de graves lacunes de services de base, comme le ramassage et l'évacuation des ordures. Le ramassage est souvent incomplet ou insuffisant et les décharges à ciel ouvert sont courantes. Même quand le ramassage est adéquat, l'évacuation l'est rarement. Les décharges clandestines continuent à poser de gros problèmes, avec les conséquences que cela a pour la santé, la pollution, la dégradation des sols et le tourisme. Il y a certes des exceptions dans les endroits où les revenus sont relativement élevés, mais en général les autorités locales n'ont pas les fonds et les équipements qu'il faudrait pour répondre aux problèmes que pose la gestion des déchets. Dans les grands centres urbains, le problème est aggravé par l'existence de taux élevés d'accroissement démographique sans l'indispensable planification à long terme. Comme on l'a vu dans la section D ci-dessus, la gestion des déchets dangereux, y compris des pesticides hors d'usage, laisse toujours à désirer et la région est toujours une destination pour le trafic illégal des déchets dangereux. S'il y a eu des améliorations dans certains pays, les déchets des hôpitaux et autres résidus dangereux ne sont pas bien gérés et sont souvent évacués avec les déchets des ménages. L'incinération est la méthode la plus largement utilisée pour traiter les déchets des hôpitaux, mais le matériel et les méthodes laissent souvent à désirer.

61. La séance de la réunion d'application régionale consacrée aux déchets s'est ouverte par un exposé du représentant de Cuba,

Progrès et réalisations

62. D'appréciables progrès ont été faits dans la législation et l'action des pouvoirs publics en matière de gestion et d'évacuation des déchets solides. On prend davantage conscience de l'importance de la question et ceci a conduit à des progrès dans divers domaines, du ramassage et de l'évacuation dans des décharges

contrôlées au recyclage et à la récupération du méthane pour la production d'énergie. Dans les endroits à plus hauts revenus, où les ressources publiques locales sont suffisantes, et en particulier où les services de ramassage ont été privatisés, le ramassage se fait généralement bien. Des progrès ont aussi été enregistrés dans le domaine des déchets industriels par la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires, l'application de mesures coercitives, la réalisation de programmes de planification des ressources des entreprises et l'exercice de contrôles à la fois par les pouvoirs publics et par la société civile. De nombreuses sociétés transnationales qui utilisent des techniques standard pour le traitement et la récupération des déchets et qui suivent des codes internationaux de conduite témoignent de la viabilité de pratiques durables. Dans certaines industries, comme celles des métaux et du papier, on pratique beaucoup maintenant le recyclage, devenu une activité économique qui compte. Le cotraitement se pratique davantage dans l'industrie du ciment. Des systèmes d'échange pour produits industriels ont été établis. Certains pays ont réalisé des projets de récupération du méthane. Le mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto a joué un rôle dans les progrès qui ont été faits, tout comme le Methane to Markets Partnership. En dépit du fait que, comme on l'a dit, le trafic illégal des déchets dangereux n'a pas disparu, les pays ont commencé à réagir par des initiatives visant à démanteler ces opérations, soutenus en cela par la Convention de Bâle (voir la section D ci-dessus). Le personnel douanier de plusieurs pays reçoit une formation à cet égard dans le cadre, notamment, de l'Initiative Douane verte.

Défis et contraintes

63. La structure juridique et institutionnelle en place pour la gestion interne des déchets a causé à la région quelques difficultés. La gestion des déchets, du ramassage à l'évacuation, est souvent l'apanage des collectivités locales (municipales). Selon l'endroit, ceci peut poser un problème essentiellement pour deux raisons. Tout d'abord, les municipalités, en particulier dans les endroits où les revenus sont relativement bas, ne disposent que de maigres ressources. L'existence de taux élevés de pauvreté a des incidences à la fois sur les ressources dont disposent les municipalités et sur la possibilité de rendre les services payants. Ensuite, à beaucoup d'égards comme dans le secteur de l'assainissement, la fragmentation par municipalité de la gestion des déchets empêche les économies d'échelle et une gestion efficace des services de ramassage et d'évacuation des ordures. De plus, les réglementations environnementales sont souvent obsolètes ou mal appliquées.

64. Il y a, dans les endroits où l'évacuation des déchets a été privatisée, un problème d'incitation perverse inhérente à certains types de concession qui prévoient une rémunération de la société de ramassage proportionnelle au volume de déchets évacués, ce qui élimine toute incitation à réduire les déchets à la source, à les recycler et à prendre d'autres mesures à cet effet.

65. À l'exception de certaines branches d'activité, les efforts de recyclage sont encore rares. Les plastiques, en particulier, se sont montrés difficiles à recycler. Les participants de la réunion d'application régionale ont proposé d'évaluer les coûts sociaux de l'utilisation de plastiques afin d'envisager d'éventuelles mesures pour en réduire l'utilisation. Ils ont évoqué aussi le rôle important, mais aussi la précarité des conditions sociales, des recycleurs individuels qui gagnent leur vie par le

ramassage des déchets dans les décharges. De nombreuses personnes, y compris des enfants, vivent sur des décharges et y gagnent leur vie.

66. En ce qui concerne la gestion des déchets industriels, bien qu'il y ait eu des cas réussis de partenariat public-privé et d'intervention active de l'industrie dans la gestion de ce type de déchets, les participants ont indiqué aussi qu'il y a eu des cas où des sociétés se sont livrées à d'actives manœuvres de couloir auprès de hauts fonctionnaires appliqués à faire avancer des projets qui auraient rendu les entreprises plus responsables des déchets causés par leurs produits.

67. Les améliorations apportées à la réglementation de la gestion des déchets dangereux attendent encore la mise en place de l'infrastructure correspondante. Parce que plusieurs pays n'ont qu'une seule usine pour le traitement des déchets dangereux, ces déchets sont soumis à de longs déplacements, avec les coûts et les risques élevés que cela suppose. La région continue à recevoir par mer des expéditions illégales de déchets dangereux, problème particulièrement important pour les pays insulaires des Caraïbes. Les participants ont indiqué aussi que les pays importent souvent d'autres régions de la ferraille ou du matériel usagé et, au lieu qu'elles soient souvent décrites par les exportateurs comme profitables aux pays qui les importent, ces opérations génèrent en fait des coûts et des risques élevés.

68. Les obstacles à la récupération du méthane tiennent notamment au fait qu'il faut trouver des marchés pour l'énergie qu'elle génère, disposer de la technologie correspondante et pouvoir mettre en place une infrastructure adéquate. La production d'électricité à partir de déchets exige de passer de décharges « de première génération », qui ne sont que des substituts de décharges à ciel ouvert, à des opérations de « seconde génération », qui comprennent des bioréacteurs. La majeure partie de la région en est encore au stade de la première génération. Les pays développés en sont à une troisième génération, caractérisée par l'aménagement de décharges viables ou « biocells ».

69. Les participants ont évoqué la gestion des déchets produits par des conditions météorologiques extrêmes comme les ouragans, dont la fréquence tend à augmenter avec le changement climatique. On a mentionné, au nombre des problèmes, les énormes volumes de débris provenant d'immeubles détruits et le rejet dans la mer de bouteilles contenant du téréphtalate de polyéthylène et de sacs en plastique utilisés comme réservoirs d'eau et d'autres produits en prévision d'un ouragan. Un participant a fait état des conclusions d'une récente étude parrainée par le PNUD montrant que la mauvaise évacuation des déchets dangereux, surtout en milieu rural, entre pour beaucoup dans la pollution et les dégâts causés par des conditions atmosphériques liées à des occurrences météorologiques extrêmes.

70. Une autre question dont il a été débattu a été celle du lien entre génération de déchets et formes de consommation et de production. La région a beau être généralement pauvre, il n'en demeure pas moins qu'un nombre appréciable de personnes y a accès à des biens de consommation et, comme dans les autres parties du monde, les formes de consommation comprennent de fréquentes substitutions de matériel en réponse aux politiques de lancements successifs de nouveaux produits par les producteurs, rendant ainsi des produits parfaitement fonctionnels obsolètes dans un très court laps de temps. Les participants ont suggéré d'examiner les comportements des consommateurs comme des producteurs.

71. On a présenté le financement comme un gros problème dans plusieurs cas. Les participants ont mis l'accent sur les limites de la capacité financière des gouvernements de la région et l'insuffisance des concours financiers des institutions et mécanismes internationaux pour la gestion des déchets.

Actions à envisager

72. Les défis institutionnels que pose la fragmentation par municipalité de la gestion des déchets exigent coordination et coopération entre les municipalités avec intervention d'entités sous- nationales ou nationales. Il est, en même temps, nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux de l'appareil d'État et cela doit être un processus continu.

73. On peut étudier l'adoption éventuelle de nouveaux modes de ramassage et d'évacuation des déchets, y compris de ceux qui font intervenir le secteur privé par le système des concessions, mais il faut veiller à inclure, aux différents niveaux de la chaîne de gestion des déchets, des dispositions tendant à éviter des comportements illogiques, comme d'inciter les sociétés de ramassage des déchets à chercher à en recevoir de gros volumes.

74. Plusieurs participants ont dit, pour la gestion des déchets, l'importance et l'efficacité de l'éducation et de la prise de conscience du problème. Celle-ci peut contribuer à la fois à la capacité de la société à exiger des solutions de la part des sociétés et des gouvernements et à des améliorations de comportement de la part des ménages par une réduction des déchets à la source et par le recyclage. On a parlé de ce que peuvent faire des instruments économiques comme la taxation des sacs en plastique ou les systèmes de consigne pour influencer sur le comportement des consommateurs et des producteurs. Il a été question aussi, à propos des formes de consommation et de production, de ce que fait l'Union européenne pour tenter de réduire les changements continuels de matériel, ce dont la région pourrait s'inspirer.

75. Les participants ont également fait état de la nécessité d'une plus grande intervention des producteurs, dans le cadre d'une approche cycle de vie, et de l'extension de leur responsabilité jusqu'au stade de l'évacuation des déchets.

76. En ce qui concerne le trafic de déchets dangereux, les participants ont souligné la nécessité de renforcer, dans les ports, les contrôles d'entrée et de sortie et de parfaire la formation du personnel des douanes. Ils ont également demandé une coopération régionale à cet égard.

77. Plusieurs questions ont été soulevées concernant les États insulaires des Caraïbes, comme la nécessité de s'attaquer d'urgence au problème que pose le trafic de déchets et d'investir dans la réduction des déchets étant donné le peu d'espace disponible pour leur évacuation et on a évoqué les problèmes de pollution marine, compte tenu en particulier des conditions météorologiques extrêmes auxquelles ils sont particulièrement sujets.

78. Les participants ont demandé de plus gros apports financiers de la part de sources internationales.

II. Interconnexions et questions intersectorielles

79. Pendant la réunion d'application régionale, les participants ont fait valoir la nature intersectorielle du concept de consommation et production durables, mais aussi de la gestion des produits chimiques et des déchets, qui interagissent l'une avec l'autre et qui touchent la viabilité de l'extraction minière et du transport. Par sa large portée, le concept de consommation et production durables a les interconnexions les plus fortes et les plus manifestes avec les autres domaines thématiques sur lesquels devra porter son attention la Commission du développement durable à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions. Malgré la diversité des domaines thématiques, de nombreux problèmes communs ont été relevés pendant la réunion et dans l'établissement du document de la CEPALC (voir par. 3 ci-dessus), que l'on énumère ci-dessous.

Information, éducation et sensibilisation.

80. La réalisation de progrès dans tous les domaines thématiques exige des efforts pour générer de l'information et du savoir sur les questions pertinentes, pour rendre cette information accessible, pour susciter une prise de conscience des problèmes et pour former des experts. Il est essentiel de chiffrer le coût des problèmes environnementaux et sociaux dus, soit à certaines activités, comme l'activité minière dans certains endroits, soit à l'inaction, comme en ce qui concerne l'exposition d'êtres humains à des produits chimiques toxiques, pour veiller à ce que des financements adéquats soient prévus sur ces questions, dont il faut tenir compte et qu'il faut intégrer dans le cadre plus large de l'action des gouvernements.

81. En ce qui concerne les aspirations à la durabilité, les participants ont dit qu'il est important de recouvrer les valeurs et les savoirs traditionnels et d'éviter de copier des modèles étrangers qui ne sont pas compatibles avec les besoins et les ressources de la région.

Renforcement des moyens d'action des États.

82. Tout en reconnaissant et soutenant le rôle d'une multiplicité de parties prenantes dans l'examen de chacune des questions thématiques, les participants ont souligné la nécessité de doter les États de moyens accrus pour contrôler, faire appliquer, gérer et négocier avec les autres pays et avec les entreprises. Beaucoup de pays souffrent encore, aux niveaux national, sous-national et municipal, des effets de la contraction et de l'affaiblissement des appareils d'État qui ont marqué les dernières décennies.

Potentiel de partenariats public-privé et intervention de multiples parties prenantes.

83. La réalisation d'un développement durable passe par la coopération entre le secteur public et le secteur privé. Pareille association est indispensable, notamment, pour traduire en actions concrètes les objectifs des pouvoirs publics et les dispositions du droit, pour le transfert des techniques, pour l'établissement d'articulations productives entre les activités extractives et les économies locales et pour trouver des financements pour des questions qui se rapportent à l'activité des entreprises. Les pays et grands groupes représentés à la réunion d'application régionale ont mis l'accent sur ce que peuvent faire les grands groupes pour aider les

États à réaliser un développement qui soit durable. On a fait valoir toutefois que l'État a un rôle unique dans lequel on ne peut pas lui substituer des acteurs qui ne relèvent pas de lui.

Potentiel de coopération régionale.

84. Les pays peuvent bénéficier de différentes formes de coopération régionale dans la poursuite des différents objectifs qui relèvent des domaines thématiques sur lesquels doit se pencher la Commission du développement durable à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions. Ceux-ci peuvent notamment comprendre (et dans certains cas ont déjà compris) une dimension régionale dans des négociations internationales et la consolidation de positions communes sur des questions d'intérêt commun, l'échange de leçons d'expériences qui ont réussi dans la réalisation d'objectifs semblables, l'adoption de normes communes pour éviter les effets de distorsion que la mise en place de certaines mesures pourraient avoir du l'investissement ou le commerce et l'adoption de politiques communes pour l'intégration de l'infrastructure dans le cadre du concept de durabilité. On a aussi souligné l'importance de la coopération Sud-Sud.

Nécessité d'une approche sous-régionale.

85. Le Forum des Ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes a réaffirmé, comme lors de précédentes réunions d'application régionale, qu'il est important d'adopter une approche sous-régionale à l'égard des questions inscrites à l'ordre du jour vu la diversité des Caraïbes, de l'Amérique du Sud ainsi que de l'Amérique centrale et du Mexique. Il y a certes de la diversité à l'intérieur de ces groupements eux-mêmes, mais une approche sous-régionale aide à examiner des questions d'intérêt commun pour certains groupes de pays tout en prenant dûment en considération les préoccupations et les problèmes de pays plus petits.

Coopération, financement et transfert de technologie.

86. Coopération, financement et transfert de technologie sont des questions d'importance capitale pour la traduction en actes d'objectifs gouvernementaux et d'engagements internationaux. L'absence de techniques appropriées constitue souvent un gros obstacle à une utilisation efficace et environnementalement sûre des ressources. La coopération à cet égard est cruciale dans la mesure où elle prend en compte les spécificités des situations locales. Il devrait, dans la mesure du possible, y avoir des incitations à la génération d'une capacité technologique locale afin que les solutions répondent aux besoins locaux. Le financement entre pour beaucoup dans les chances de parvenir à la durabilité dans tous les domaines thématiques couverts par la Commission du développement durable à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions. Dans de nombreux cas, des engagements internationaux ont été pris et des objectifs de politique nationale adoptés en conséquence sans les financements nécessaires à leur application. Il faudra, dans les négociations internationales à venir sur de nouvelles questions comme l'accord internationalement contraignant sur le mercure ou sur des questions déjà inscrites à l'ordre du jour international, comme le changement climatique, veiller à ce que les ressources financières répondent aux engagements sur la base du principe du partage commun, mais différencié, des responsabilités. Les négociations sur la cinquième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial ne devront

pas perdre de vue le poids croissant des demandes qui pèsent sur les pays de la région,
